



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2019

Le sept novembre deux mille dix-neuf, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Monsieur Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Cristel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD, Jean-Luc SEGUY.

Etaient absents et ont donné procuration : Marc ASTRUC donne procuration à Paul PINSARD, Marie-Christine LAPEYRE a donné procuration à Jacques POUGET, Michel DURAND a donné procuration à Stéphane DOLO.

Était absente excusée : Aline JACQUET.

Madame Josiane LINON est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bâtiment vestiaires – sanitaires-club house sur le site de Guiraudou
- 2 - Décision modificative budgétaire n° 2
- 3 – Proposition de contractualisation d'un emprunt
- 4 – Modification des effectifs
- 5– Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne au 1^{er} janvier 2020
- 6 – Fusion de syndicats d'alimentation en eau potable : projet de périmètre de la fusion
- 7 – Demande de subvention Noël des écoles
- 8 – Convention de renouvellement au service Progiciels et informatique du CDG46
- 9 – Marché d'approvisionnement du samedi matin : après avis validation de l'extension du périmètre
- 10 – Questions diverses

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2019, en vue de son approbation.

Daniel PASQUIER conteste la présence en questions diverses des observations émises sur le contenu de la Caselle Enchênée, il indique qu'il s'agit de polémique politique et que cela n'aurait pas dû figurer au compte rendu de la réunion. Le Maire, considérant que les propos erronés discréditaient le fonctionnement de la collectivité dont il a la responsabilité, maintient ses écrits en l'état.

Après observations, le compte-rendu est approuvé à la majorité avec 4 votes contre Daniel PASQUIER, Charles LONJOU, Sébastien NODARI et Patricia CHATELIN.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

Décision n° 2019-13 : validation du montant de 500 € d'indemnisation pour la prise en charge des frais d'avocat pour l'affaire commune de Lalbenque/Consorts COSTE.

Décision n° 2019-14 : validation de l'indemnisation d'assurance de 2 868 € pour le sinistre du panneau lumineux vert accroché par un véhicule le week-end de la fête votive.

Décision n° 2019-15 : validation de l'indemnisation d'assurance de 2 875.17 € suite au sinistre vandalisme – vol au club house du foot le 12/07/2019.

Décision n° 2019-16 : réalisation d'un cheminement piétonnier sur le RD6 – acceptation du devis de ETPLV pour un montant de 9 340 € HT soit 11 208 € TTC.

Décision n° 2019-17 : réalisation d'une cloison pour la salle des fêtes de St Hilaire, société ACOPLAN pour un montant de 10 966 € HT soit un montant de 13 159.20 € TTC.

ORDRE DU JOUR

1 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bâtiment vestiaires – sanitaires-club house sur le site de Guiraudou.

Le Maire retrace l'intégralité de la procédure d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

En résumé :

- Date de publication : 19/08/2019
- Date de remise des offres : 27/09/2019
- Assistant à maîtrise d'ouvrage : Cabinet A2C domicilié à Gourdon.
- Retour de 14 plis et 1 pli hors délai.

Après analyse des candidatures, sur 14 candidatures, 4 candidatures sont recevables.

Une analyse des offres a été réalisée pour les 4 groupements, le classement provisoire est le suivant :

Les deux critères d'analyse des offres :

- **prix des prestations** : Note / 40 points et **Valeur Technique** : note / 60 points

Equipes	Montant OFFRE	Classement provisoire
Sarl ARCHIDEA	46 920 €	1
Eric MORAND	43 700 €	2
Fabien RAVAUX	49 132 €	3
Jean-Marc VILATTE	52 900 €	4

Ce rapport d'analyse des offres a été adressé au maître d'ouvrage le lundi 21/10 et le Maire a souhaité entrer en négociation avec les 4 groupements.

Une négociation s'est déroulée **le mardi 29 octobre au matin** avec chaque groupement.

3 groupements / 4 se sont présentés : le groupement absent : Jean-Marc VILATTE.

Leur dernière offre a été rendue le **mardi 5 novembre à 16 h**.

Le classement définitif des groupements de maîtrise d'œuvre après négociation est le suivant :

Equipes	Montant OFFRE	Classement définitif
Eric MORAND	43 700 €	1
Sarl ARCHIDEA	45 080 €	2
Fabien RAVAUX	45 793 €	3
Jean-Marc VILATTE	52 900 €	4

Observations de Jean-Luc SEGUY sur les analyses des offres en général : il indique qu'il est important de bien définir à l'avance les critères de sélection et leur pondération pour analyser les offres au cas par cas.

Le cabinet A2C basé à Gourdon, assistant à maîtrise d'ouvrage a préparé une grille d'évaluation au règlement de la consultation avec les critères Prix pour 40 % et Valeur Technique pour 60 %.

L'assemblée décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à Eric MORAND mandataire et son équipe pour un montant d'honoraires de 43 700 € HT soit 52 440 € TTC et un taux de rémunération de 9.50 %. Cette décision a été obtenue à la majorité avec 4 abstentions (Jean-Luc SEGUY, Daniel PASQUIER, Charles LONJOU et Patricia CHATELIN).

2 – Décision modificative n°2

La décision modificative n° 2 correspond à un bilan dans l'année d'exécution budgétaire.

Elle s'équilibre en section de fonctionnement à 0, par le virement des crédits des dépenses imprévues pour 26 800 €.

Elle s'équilibre en section d'investissement à 168 300 €.

La décision modificative budgétaire n°2 est votée à l'unanimité.

3 – Contractualisation d'un emprunt

Proposition de contracter deux emprunts :

- **Un emprunt à moyen terme sur 15 ans de 200 000 €** pour participer au financement de l'aménagement des terrains pour la construction du complexe sportif à Guiraudou. Cette proposition d'emprunt de 200 000 € est à taux fixe 0.61 %, frais de dossier 0.15 %, soit 300 €, remboursable mensuellement pour un montant de **9 300 €** d'intérêts à amortissement constant.
- **Un emprunt à moyen terme sur 15 ans de 100 000 €** pour participer au financement des aménagements des piétonniers et sécurité le long de la RD6, l'avenue du mercadiol, les abords du Collège.
Cet emprunt est à taux fixe à 0.61%, avec frais de dossier 200 €, remboursable trimestriellement à amortissement constant soit **4 651 €** d'intérêts.

A l'unanimité, l'assemblée valide à l'unanimité ces deux propositions d'emprunt et autorise le Maire à signer les contrats de prêt correspondants.

4 – Modification des effectifs

Pour le service technique :

1 / Proposition de promotion interne au grade d'agent de maîtrise au 15/12/2019 pour un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

L'assemblée valide à l'unanimité la création de poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 15/12/2019.

2 / Proposition d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique contractuel de 4h/semaine (le jeudi matin). Cet agent est actuellement à 22 h/semaine annualisé et il passera à 27 h/semaine annualisé.

L'assemblée valide à l'unanimité la création de ce nouveau poste d'adjoint technique contractuel à 27h/semaine à compter du 15/11/2019.

5 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne au 1^{er} janvier 2020

Lors du conseil communautaire du 26/09/2019, l'assemblée délibérante a délibéré pour la modification de ses statuts.

Afin que le Préfet puisse rédiger l'arrêté des nouveaux statuts, chaque collectivité membre doit délibérer sur cette modification.

Le Maire a donné lecture du projet commun de délibération et les statuts ont été transmis à chacun des membres.

L'assemblée a délibéré à l'unanimité pour :

1°) approuver la modification statutaire portant la révision des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne au 1^{er} janvier 2020,

2°) approuver les statuts et l'intérêt communautaire

3°) mandater Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires.

(affichage délibération)

6 – Fusion de syndicats d'alimentation en eau potable : projet de périmètre de la fusion

La Préfecture du Lot vient de nous adresser la proposition d'un arrêté de fusion du SIAEP des eaux de l'Iffernet, du SIAEP de Belfort-Montdoumerc et du SIAEPA du Bournac.

Chaque commune membre d'un de ces syndicats doit délibérer.

Après examen, l'assemblée décide à l'unanimité le projet de périmètre du nouvel établissement issu de la fusion des syndicats d'eau potable et autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à accomplir les formalités nécessaires.

7 – Demande de subvention Noël des écoles

Attributions complémentaires de subvention pour le Noël 2019 des écoles du village :

Ecole privée St Thérèse : 2 classes : 200 €

Ecole maternelle publique : 4 classes : 400 €

Ecole primaire publique : 7 classes : 700 €

Soit un total de 1 300 €.

Décision prise à l'unanimité.

8 – Convention de renouvellement au service Progiciels et informatique du CDG46

Cet élément sera traité au conseil municipal de décembre 2019.

9 – Marché d'approvisionnement du samedi matin : après avis validation de l'extension du périmètre

Suite au conseil municipal du 2/09/2019, il a été présenté le projet d'arrêté pour modification du périmètre du marché du samedi matin avec son extension. La consultation des chambres consulaires avait été faite auprès de la CCI, de la chambre d'agriculture et du syndicat des commerçants sédentaires.

Chacun d'entre eux a rendu un avis favorable à l'extension du périmètre après lecture de l'arrêté et du plan.

A l'unanimité, l'assemblée valide l'extension du périmètre du marché du samedi matin, un nouvel arrêté sera pris par le Maire.

Questions diverses

*Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'Iffernet pour l'année 2018. Ce rapport est disponible en mairie pour consultation aux heures d'ouverture du secrétariat.

* Proposition de cession du camion Renault Trafic en l'état : ce véhicule est immobilisé depuis fin septembre.

* Proposition d'achat d'un véhicule pour remplacer ce Trafic, un Renault Master d'occasion à 16 800 € TTC. Une décision du Maire sera prise pour valider cet achat.

* Sollicitation du club de basket club pour l'installation de panneaux publicitaires (sponsors) dans le gymnase, dimension 80 x 60. **Accord sur le principe, étude d'un complément au règlement du gymnase.**

*Information aux élus de la vente de plusieurs parcelles des conjoints THEIL qui se trouvent à proximité du gymnase, du réfectoire et des classes. **Accord de l'assemblée pour que le Maire entre en négociation et un point sera donné au prochain conseil.**

*Le Maire demande à son assemblée l'autorisation de contacter un architecte pour le projet d'un hangar de 400 m² sur la parcelle BX275 à côté de la maison de la chasse. **Accord de principe.**

* Daniel PASQUIER souhaiterait rendre plus simple les démarches des usagers qui sont défavorables à la privatisation des aéroports de Paris. Pour cela, il souhaiterait la mise à disposition d'un ordinateur avec connexion internet. Le maire lui propose l'accès aux ordinateurs de la médiathèque.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

A LALBENQUE, le 13 novembre 2019.

Le Maire

Signé.

J.POUGET.